N° 132 - 19 JANVIER 1979



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS

Nous invitons nos abonnés à renouveler le plus rapidement possible leur abonnement.

Pour l'année 1979, les tarifs restent inchangés, à savoir :

- *Abonnement individuel :* 60,00 F
- *Abonnements collectifs :*

1) à une même adresse : 60,00 F + 40,00 F
par bulletin supplémentaire servi à chaque livraison sous la même enveloppe.

2) à plusieurs adresses : 60,00 F + 50,00 F
par bulletin supplémentaire servi régulièrement à des adresses différentes.

3) à plusieurs station d'avertissements agricoles :
60,00 F + 50,00 F *par station supplémentaire dont les bulletins seront livrés à la même adresse.*

La documentation générale (revues, dont "Phytoma", tracts, etc....) dont peuvent bénéficier les abonnés de la station ,indépendamment du bulletin technique et de ses annexes ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

FORMALITES OBLIGATOIRES :

Les abonnements doivent être souscrits, par chèque postal ou bancaire au C.C.P. 9431.17.A. LYON - Régisseur de Recettes D.D.A. - 55 rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3.

Afin d'éviter tout retard dans l'enregistrement et le service des abonnements, ces chèques devront être adressés directement au :

Service de la Protection des Végétaux
(Avertissements Agricoles)
55 rue Mazenod, 69426 LYON CEDEX 3.

Sur le volet réservé à la correspondance, mentionner très lisiblement :

1°) "Avertissements Agricoles".

2°) La (ou les) culture principale concernée par nos avis de traitement.

3°) Nom (en lettres majuscules d'imprimerie) et prénom usuel de la personne à laquelle le bulletin devra être adressé.

4°) Adresse postale complète codée comportant le cas échéant le nom exact du lieu-dit et de façon distincte la localité de résidence et le bureau distributeur précédé de son N° de code.

5°) La localité où se trouvent les cultures intéressées si elle est différente de celle de l'adresse.

- Lors de l'émission de chèques bancaires sur ordre, demander à l'agence émettrice de préciser sur le chèque le nom et l'adresse du tireur, notamment lorsque les formules utilisées ne comportent pas de volet réservé à cet usage.

C L I M A T O L O G I E

L'automne 1978 (septembre, octobre, novembre) caractères généraux à LYON-BRON et comparaison avec l'année précédente et l'ensemble de la période d'observations de la station.

	1978	1977	Période 1922 - 1977 moyennes	Extrêmes	
Température moyenne	10°82	11°84	11°91	14° 08 en 1949	9° 51 en 1922
Hauteur d'eau en mm	73,5	177,3	246,1	*116,7 en 1964	530,6 en 1935
Nbre de jours précipitations	23	37	37	22 en 1948	59 en 1974
Insolation en heures	484	463	401	520 en 1954	272 en 1944

* 85mm en 1921

Une fois de plus, à un printemps maussade correspond un bel automne, très ensoleillé et exceptionnellement sec, mais frais.

TEMPERATURE :

Le déficit thermique assez important affecte les 3 mois de cette saison mais surtout novembre (1°7), ce qui porte à 8 le nombre de mois consécutifs de température déficitaire, alors que 1972 détenait jusqu'ici le record avec 7 mois consécutifs.

On n'enregistre pas cependant de températures très basses, la première gelée se situant le 6 novembre, date sensiblement moyenne et le minimum absolu de ce dernier mois, - 2°2 reste très modéré, d'autant qu'il s'est produit dans la dernière semaine de la saison.

PRECIPITATIONS :

Le total des précipitations de cet automne est très largement inférieur au record de la période de référence. Toutefois, on doit noter qu'en 1921, première année complète d'observations à LYON-BRON, mais qui n'entre pas dans la statistique, il n'avait été relevé que 85mm d'eau, chiffre qui reste encore supérieur à celui de 1978.

Depuis 1844, année depuis laquelle ont été effectués des relevés pluviométriques réguliers dans l'agglomération Lyonnaise, aucune saison d'automne n'avait été aussi sèche que celle qui vient de s'écouler à l'exception de 1921 mais pour la seule station de St-Genis Laval.

Le déficit pluviométrique affecte largement les 3 mois, mais principalement novembre qui, avec seulement 8mm1 de précipitations (bruine, pluie et neige réunies), est largement le plus sec de la période de référence. Le second était jusqu'ici détenu successivement par novembre 1953 avec 14mm8 puis novembre 1956 avec 14mm6, novembre 1921 lui même n'ayant pas été exceptionnel sous ce rapport avec 26mm d'eau.

La partie de la Circonscription Rhône-Alpes la plus touchée par la sècheresse est la basse-Ardèche. La station d'AUBENAS, au cours des 3 mois d'automne, n'a recueilli que 9mm2 de pluie, la moyenne de cette station pour ces 3 mois étant de 422mm.

Même si certains sont à l'origine volontaires l'ampleur prise par les incendies de forêts qui ont ravagé cette région peut donner une idée de l'état de la végétation dans ce secteur à la fin de l'automne.

INSOLATION :

Sans constituer un record, la durée d'insolation de cette saison, encore supérieure à celle de 1977 situe l'automne 1978 au 3ème rang depuis 1925 (début des observations à LYON-BRON), derrière 1954 (520h) et 1947 (519h), mais suivi de près par 1969 (481h) 1955 (480h) et 1970 (479h).

Comme les autres éléments du climat de cette saison, cet excédent est régulièrement réparti entre les 3 mois avec respectivement 19 %, 15% et 23 %.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Ces opérations visent principalement certains ravageurs, sous leur forme de résistance hivernale dont la destruction met en oeuvre des pesticides à des doses que le végétal ne supporterait pas en période de végétation.

L'efficacité de ces traitements étant moindre contre les maladies que contre les ravageurs, ils doivent obligatoirement être précédés de mesures d'hygiène générale à caractère prophylactique aptes à réduire dans de larges proportions les causes de contaminations.

Les mesures prophylactiques appliquées essentiellement à l'occasion de la taille :

- Eliminer tous les fruits momifiés (monilia), les rameaux morts ou dépérissants, ou présentant des chancres, des pustules (tavelures), ou des déformations (oïdium ou Puceron Lanigère).

- Détruire par le feu tous ces déchets avec les bois de taille.

- Désinfecter les plaies importantes (taille ou curetages) et les enduire de peinture ou pâte antiseptique spéciale (KANKERTOX, QUINOCHANCRE, SANTAR, etc...).

- Sur fruitiers à pépins, et surtout si le traitement d'automne n'a pas été effectué, enfouir les feuilles mortes pour réduire les risques de contamination primaire par les tavelures.

Les traitements chimiques

Le choix des produits sera fonction des ennemis à combattre :

- s'il s'agit d'un verger plus ou moins négligé au cours des saisons précédentes et dont les arbres sont tapissés de mousses, d'algues vertes ou de lichens, on utilisera préférentiellement une huile d'anthracene jaune c'est à dire contenant un colorant nitré ou DNOC, type VERALINE 3 ou "traitement d'hiver" UMUPRO, à raison de 6 à 7l/hl de produit commercial. Ce mélange décapant permettra de détruire également les oeufs de différents ravageurs : pucerons, cochenilles, chenilles défeuillantes, acariens etc...) qui trouvent un abri de choix dans ces végétations parasites.

Ces huiles ne doivent pas être utilisées plus de deux années consécutives.

- Si seuls ces derniers ravageurs sont visés, on pourra employer efficacement les huiles de pétrole :

Sous la forme "huile blanche" (OLIOCIN, OVIPRON, EUPHYTANE, PEST-OIL 7) elles sont actives essentiellement contre les cochenilles à raison de 2,5 à 3,5l/hl de produit commercial.

L'effet ovicide est plus particulièrement obtenu par l'emploi d'huiles de pétrôle contenant un colorant nitré. Ce sont les "huiles jaunes" (DYTROL 50, DINITROL 3, SEPPIC verger, VOLCK HIVER Jaune) utilisées aux même doses. On peut également adjoindre un colorant à une huile blanche ou jaune, ce sera particulièrment le cas lorsqu'on doit craindre des pullulations du Psylle du poirier, cas dont l'importance actuelle nous amène à en traiter séparément :

P1.328

- *La lutte contre le Psylle du poirier en traitement d'hiver.*

La menace que fait, cette année encore, peser ce ravageur sur les vergers de poiriers de la Région Lyonnaise et de la vallée du Rhône incite à concevoir les traitements d'hiver sur cette essence en fonction essentiellement de cet insecte. De toutes façons, certaines des formules d'hiver dirigées contre le Psylle sont également efficaces contre les ravageurs précédemment cités.

La date de traitement constitue un point essentiel de la lutte contre le Psylle. Elle est plus impérative que dans le cas général des traitements d'hiver puisqu'elle se situe dès que 50 % au moins des insectes femelles sont à maturité et fécondés.

Les observations que nous pratiquons depuis déjà plusieurs semaines laissent supposer que, dès la fin de la période froide actuelle, ce stade sera assez rapidement atteint. Un bulletin paraîtra en temps utile et dès lors on devra profiter, pour appliquer ce traitement, de la première période où la température à l'ombre sera dépassée + 10° au cours de deux journées consécutives.

On utilisera :

- soit un produit à base de colorant nitré à raison de 1 litre de produit commercial par hectolitre de bouillie, apportant ainsi 600g/hl de DNOC pur. Cette formule présente en outre un certain effet fongicide.

- soit, principalement si l'effet ovicide est recherché, une huile jaune à raison de 3 litres d'huile par hectolitre renforcée par 1/2 litre/hectolitre de produit nitré apportant 300g/hl de DNOC en plus des 90 ou 150 g/hl apportés par l'huile jaune (ce colorant est plus actif en formule huileuse).

- si la lutte contre le Psylle est seule recherchée, on pourra également utiliser un Pyrethrinoïde :

Fenvalérate de la SUMICIDIN 10 à raison de 100 g/hl de produit commercial (10g/hl de matière active) ou Permethrine de la PERTHRINE à raison de 35g/hl de produit commercial (35g de matière active pour 400 l).

- *La Cloque du pêcher -*

Bien que le traitement contre cette maladie ne soit pas considéré comme un traitement d'hiver, les dates très précoces auxquelles il a été conseillé depuis quelques années nous amènent à envisager de le combiner avec le traitement d'hiver, dans la limite de compatibilité des produits, et dans des circonstances météorologiques qui pourraient très facilement se présenter cette année :

- si par exemple, à la période froide actuelle, succédait sans transition une période douce, et pluvieuse de façon prolongée.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Rhône-Alpes"

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.